



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 20/09/2019 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

**Présents : ALLEMAND JC, AULERY L, BEAU C, CEZAR J, COSTA R, FIARD F, MILLOT M, TOULOUZE M.**

**PN ADAMIEC pouvoir à Christian BEAU  
K DUBOIS pouvoir à Michel TOULOUZE  
JC BUET pouvoir à Muriel MILLOT**

**Absents : BOUXIN S - TOULOUZE A**

**Secrétaire de séance : Jocelyne CEZAR**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

En préambule, le Conseil Municipal procède à une minute de silence à la mémoire des trois personnes récemment décédées sur le village.

Ajout du point 7 : Arrêt de cars de Cruviers.

Ajout du point 8 : Obligations légales de débroussaillage.

### **1. Convention SACPA**

Nous allons procéder à une capture de chats errants, en bord de route départementale, vers la maison de la famille Abouch.

Les chats seront capturés, stérilisés, puis remis sur site comme le stipule la loi. Au préalable, une information paraîtra dans le journal municipal.

Dans le cadre de la convention nous liant avec la SACPA, la capture des chats est facturée 90 euros TTC à la Commune.

Ce tarif prend en compte :

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, de cages de transports, de gants et de perches nécessaires aux opérations et à la contention.
- Les actes médicaux, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation Clara, relatifs au test FeLV – FIV, à l'identification et la stérilisation des chats relâchés ou pas pour des raisons sanitaires ou comportementales. Tout autre acte sera refacturé à l'euro près après accord de la collectivité.

- L'identification des chats capturés se fera au nom de la commune.
- L'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture.

## **2. Demande subvention travaux cœur de Lascours**

Par rapport au projet initial, la place de la Tour Bermonde a été ajoutée. Il est demandé au Conseil de voter la demande de subvention au Conseil Départemental.

Les financements attendus sont les suivants :

- Département 25 %
- Région 20 %
- DETR 35 %
- Autofinancement de la commune 20 %

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **3. Entraînement Foot U15**

Suite à la fusion entre le club de foot de Cruviers-Lascours et celui de Vézénobres, il est demandé si les U15 peuvent venir s'entraîner sur le stade le mercredi après-midi. Les membres du Conseil, satisfaits de cette fusion, donnent leur accord pour que les jeunes viennent utiliser le stade de Cruviers.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **4. Fête Votive 2019**

Comme chaque année, nous remboursons le coût de la sécurité au Comité des Fêtes. Le montant de la facture pour cette année est de 2206,22 euros.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **5. Plan Communal de Sauvegarde**

Rémy COSTA présente le PCS sur lequel nous faisons une mise à jour technique (numéros de téléphone, chambres d'hôtes, adresses, etc...)

## **6. Téléthon 2019**

Le Téléthon 2019 aura lieu le 6 et 7 décembre ; nous allons essayer d'organiser une Paella avec vente sur place et à emporter.

Une réunion d'organisation ouverte aux associations et aux personnes bénévoles aura lieu.

L'information sera transmise dans le prochain journal municipal.

## **7. Arrêt de cars de Cruviers**

Une trentaine d'enfants prennent le bus chaque matin à l'arrêt de cars « Les Piolles ». Au regard du nombre important de jeunes usagers, nous estimons qu'il serait souhaitable de réaménager cet arrêt pour optimiser la sécurité.

Dans cette optique, plusieurs solutions sont proposées : Prévoir un abri décalé, mettre des barrières ou déplacer l'arrêt...

Nous allons interroger le SMTBA, en charge des dessertes scolaires.

## **8. Obligations légales de débroussaillage**

Fabien FIARD a assisté à une réunion sur les OLD à Lirac dont le contenu nous a permis de compléter nos connaissances concernant les obligations imparties à la Commune et aux particuliers.

Nous allons donc établir un plan de débroussaillage, programmé sur plusieurs années, incluant les travaux qui incombent à la Commune et la bonne application de la réglementation chez les particuliers.

Nous devons sans doute organiser une réunion publique afin d'informer la population.

La séance est levée à 21h30.